

Molière, Baudelaire, Céline, Aragon : tous en taule !

Les éditeurs prennent-ils trop leurs distances avec les textes polémiques qu'ils impriment?

Avec Christian
Millau

« Nuit gravement à la santé de la République ». Il serait temps que les éditeurs impriment cet avertissement salutaire sur la couverture des « mauvais livres ». Ce serait « une victoire pour les valeurs universelles », comme l'a si bien dit l'avocat du Mrap - à mon avis une sacrée pointure, côté méninges – à propos de la condamnation d'Eric Zemmour pour « provocation à la discrimination raciale ».

Je verrais très bien le signor Brandolini ouvrir le bal. Dans une préface entortillée comme un cent de spaghettis, le directeur des éditions Robert Laffont a vraiment eu le bras citoyen. Conscient de l'abomination que représente la réédition de cette espèce de Mein Kampf à la française qu'est *Le Camp des saints* de Jean Raspail, il s'est empressé de nous rassurer : **non, non ne croyez pas, cher lecteur, que je partage les opinions de mon auteur. Mais la liberté avant tout, n'est-ce pas ? Et aussi celle de ramasser la monnaie avec ce qui s'annonce être un best-seller.**

Fallait-il s'excuser des textes de Molière ?

Va donc eh, Tartuffe ! Non, non je ne m'adresse pas à l'éditeur de ce roman scandaleux mais à celui qui, le 17 mars 1669 eût l'impudence de publier le chef d'œuvre de Molière. Aujourd'hui, ce dénommé Brissard – si ma mémoire est bonne – prendrait le soin de prévenir la Compagnie du Saint Sacrement, le prince de Condé et l'Amicale des Dévots qu'il n'est en rien responsable des élucubrations de ce monsieur Molière (entre parenthèses, un bien triste sire qui ne paie même pas son loyer). Soyons assurés qu'il en serait de même de M. Léon Laurent-Pichat, gérant de la *Revue de Paris*. Avec force et courage, il se désolidariserait des provocations de M. Flaubert à l'encontre de l'honorable confrérie des pharmaciens de province dont le scribouilleur de *Madame Bovary* laisse entendre que leurs épouses sont des traînées.

Et que dire des vigoureuses mises en garde de M. Auguste Poulet-Malassis, éditeur à Alençon, profondément choqué par les cochonneries de ce M. Baudelaire, dont il ferait d'ailleurs remarquer qu'il a été renvoyé du lycée Louis le Grand et placé sous tutelle judiciaire.

Et Gaston Gallimard ? Ah certes non, il ne nous referait pas le coup de publier presque en même temps *D'un château l'autre* de M. Céline et *La semaine sainte* de M. Aragon. Encore des drôles de cocos, ces deux là... Le premier certifiant que les Juifs sont « le produit d'un croisement entre les nègres et les barbares asiates » et le second, se torchant le cul avec le drapeau tricolore.

Pour une littérature honnête et saine ?

Ah quel dommage que M. Stavisky ne soit plus des nôtres et qu'on l'ait suicidé d'un coup de revolver tiré à bout portant ! Je me souviens avoir fait marrer Céline en lui montrant une interview dans laquelle le roi des escrocs avait déclaré : « Notre littérature est trop faisandée .J'ai eu entre les mains un livre de Céline. Cela m'a écoeuré. Hélas, on méprise des auteurs comme René Bazin ou Clément Vautel ! Il serait utile de fonder un prix de littérature honnête, saine et bien française ».

Au fait, pourquoi ne pas fonder et inscrire Stavisky à titre posthume président d'honneur des *Amis des lois* mémorielles (Pleven, Gayssot, Génocide arménien, Taubira, Lellouche et Perben) ? A son programme pourrait s'inscrire d'urgence un épouillage attentif de l'œuvre de M. Raspail. Lui-même leur facilite gentiment la tâche en relevant dans son propre roman pas moins de 87 motifs à poursuites judiciaires.

Quand ils en auront terminé, je leur soumettrai mon *Journal Impoli*. **Quand par exemple, je suggère la lecture de Mein Kampf dans les collèges, il doit bien y avoir quelque part un article de loi permettant de me fourrer au trou.** Rien de bien compliqué si l'on sait que contrairement à une idée répandue, ce n'est pas le délit de « négation » mais de « contestations » qui est puni de prison par la loi et, oh merveille, laissé à la seule appréciation des juges.